

confronter, défendre leurs points de vue. Dans ces AG, le rôle des militants syndicaux est de faire des propositions, d'impulser et d'animer les discussions grâce auxquelles les travailleurs pourront décider en connaissance de cause les revendications à avancer, les formes de lutte les plus efficaces à adopter. Une fois la discussion tranchée, l'ensemble des travailleurs applique les décisions prises par la majorité d'entre eux.

Respecter la démocratie ouvrière, c'est organiser ces débats démocratiques entre tous les travailleurs.

Respecter la démocratie ouvrière, c'est associer tous les travailleurs à la préparation et au bilan des actions.

Respecter la démocratie ouvrière, c'est faire prendre en charge les luttes par tous ceux qui sont en lutte.

Quand la masse des travailleurs entre en lutte, elle doit donc se donner des formes d'organisation qui dépassent le cadre du syndicat, qui la représentent dans son ensemble :

* L'assemblée générale des grévistes. Tous les grévistes y donnent leur avis sur les objectifs et les formes de lutte et en débattent.

* Le comité de grève. L'assemblée générale élit au comité de grève les travailleurs syndiqués ou non qui ont la confiance de tous leurs camarades parce qu'ils sont les plus aptes à défendre leurs intérêts.

Le comité de grève qu'élisent les travailleurs est l'expression de leur volonté, des choix qu'ils élaborent tous en commun. Il est donc :

— responsable devant les travailleurs de la manière dont il applique leurs décisions

— révocable à tout moment : si les délégués élus ne défendent plus assez fermement les travailleurs, ceux-ci les remplacent par d'autres.

Lorsque la grève s'étend dans l'entreprise, l'assemblée générale des grévistes de l'entreprise élit ses délégués — proposés par les comités de grève des différents secteurs — au comité central de grève, qui est responsable devant elle et révocable par elle

Les comités de grève, le comité central de grève, ont pour tâche :

* d'organiser la grève : réunions, ravitaillement...

* d'organiser la solidarité des travailleurs des autres entreprises et de la population : campagne d'explication et de popularisation de la lutte, collectes...

* d'organiser la protection de la grève, en mettant en place des piquets de grève.

Le rôle des piquets de grève est

— d'expliquer aux hésitants le sens de la lutte en cours, la nécessité pour eux de rejoindre leurs camarades dans le combat qu'ils mènent contre leurs exploités communs

— d'empêcher les jaunes, les briseurs de grève mobilisés par le patron, de pénétrer dans l'usine

— d'assurer l'auto-défense des grévistes contre les provocations des valets du patron : maîtrise, syndicat-maison et autres CFT, flics, bandes fascistes...

* de mener les négociations avec la direction. Les grévistes mandatent l'organe de direction de leur grève (comité ou comité central de grève) pour

- transmettre aux patrons les décisions prises en AG des grévistes

- rendre compte à l'assemblée générale des propositions des patrons.

La plupart du temps, ce sont les dirigeants du syndicat qui négocient